



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 septembre 2008

L'an deux mil huit, le jeudi quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le vingt-neuf août, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **23**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : néant.

Pouvoirs : néant.

Secrétaires de séance : Laurent COCHELIN, Thierry MOUCHARD.

1- TARIFS 2009 GITE COMMUNAL

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention 2009 avec les gîtes de France.

Il est également invité à fixer les tarifs pour l'année 2009 selon le calendrier suivant :

TRES BASSE SAISON :

Du 03/01/2009 au 07/02/2009

Du 07/03/2009 au 04/04/2009

Du 26/09/2009 au 24/10/2009

Du 04/11/2009 au 19/12/2009

BASSE SAISON :

Du 07/02/2009 au 07/03/2009

Du 24/10/2009 au 04/11/2009

Du 19/12/2009 au 02/01/2010

MOYENNE SAISON :

Du 04/04/2009 au 04/07/2009 (incluant les vacances de printemps)

Du 29/08/2009 au 26/09/2009

HAUTE SAISON :

Du 04/07/2009 au 11/07/2009

Du 22/08/2009 au 29/08/2009

TRES HAUTE SAISON

Du 11/07/2009 au 22/08/2009

LOCATION LONGUE DUREE (1 mois)

Pour toute location sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours pour chaque saison.

	TARIFS 2007 ET 2008	PROPOSITIONS 2009
TRES BASSE SAISON	900.00	945.00
BASSE SAISON	990.00	1039.00
MOYENNE SAISON	1085.00	1139.00

LOCATION SEMAINE ET COURTS SEJOURS

Pour toute location sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours pour chaque saison.

Tarifs semaine

	TARIFS 2007 ET 2008	PROPOSITIONS 2009 (+5%)	Comparaison tarifs autres gîtes (Surimeau, st Hilaire, Fontenay le comte, la Batière) SOURCES INERNET
SEMAINE TRES HAUTE SAISON	440.00	462.00	385, 390, 580, 675
SEMAINE HAUTE SAISON	410.00	430.00	330, 355, 450, 495

SEMAINE MOYENNE SAISON	370.00	388.00	290,390, 410
SEMAINE BASSE SAISON	340.00	357.00	260, 450,340, 395
SEMAINE TRES BASSE SAISON	310.00	325.00	260, 285,

COMPARAISON SEMAINES AUTRES GITES (- 5 personnes et 3 épis) –TARIFS 2008

	ARCAIS	FAUGERIT	COULON	MAGNE	ST HILAIRE	VALLANS	ST SYMPHORIEN
TRES HAUTE SAISON	490.00	480.00	480.00	460.00	550.00	450.00	480.00
HAUTE SAISON	450.00	400.00	410.00	425.00	500.00	420.00	450.00

Tarifs courts séjours

	TARIFS 2007 ET 2008	PROPOSITIONS 2009
TRES HAUTE SAISON		
2 NUITS (50 %)	220.00	231.00
3 NUITS (64.3%)	283.00	297.00
4 NUITS (78.6%)	346.00	363.00
5 NUITS (92.9%)	409.00	429.00
HAUTE SAISON		
2 NUITS	205.00	215.00
3 NUITS	264.00	277.00
4 NUITS	322.00	338.00
5 NUITS	381.00	400.00
MOYENNE SAISON		
2 NUITS	185.00	194.00
3 NUITS	238.00	250.00
4 NUITS	291.00	305.00
5 NUITS	344.00	361.00
BASSE SAISON		
2 NUITS	170.00	178.00
3 NUITS	219.00	230.00
4 NUITS	267.00	280.00
5 NUITS	316.00	332.00
TRES BASSE SAISON		
2 NUITS	155.00	163.00
3 NUITS	199.00	209.00
4 NUITS	244.00	256.00
5 NUITS	288.00	302.00

TARIF JOURNALIER (en complément d'une semaine = 1/7ème)

	TARIFS 2007 ET 2008	PROPOSITIONS 2009
TRES HAUTE SAISON	63.00	66.00
HAUTE SAISON	59.00	61.00
MOYENNE SAISON	53.00	55.00
BASSE SAISON	49.00	51.00
TRES BASSE SAISON	44.00	46.00

LOCATION LINGE DE MAISON (PROPOSITION MAINTIEN) =

- draps (la paire et par semaine) = 10 €
- linge de table et de toilette (par personne et par semaine) = 7 €
- Frais de dossier = 13.00 €

RECETTES DES 5 DERNIERES ANNEES =

RECETTES 2002 = 12 885 €, 2003 = 10 334 €, 2004 = 8 844 €, 2005 = 7 933 €, 2006 = 6 228 €, 2007 = 7 963 €

Le Conseil Municipal invité à délibérer sur cette proposition de tarifs 2009, a souhaité préalablement connaître :

- les taux d'occupation du gîte

En 2007, le gîte a été occupé :

- Du 2 au 6 Avril (5 jours)
- Du 14 au 21 Avril (7 jours)
- Du 22 au 28 avril (6 jours)
- Du 29 avril au 6 mai (8 jours)
- Du 17 au 20 mai (4 jours)
- Du 6 au 18 juin (13 jours)
- Du 30 juin au 7 juillet (8 jours)
- Du 8 juillet au 21 juillet (14 jours)
- Du 22 au 28 juillet (7 jours)
- Du 29 juillet au 11 août (14 jours)
- Du 12 au 24 août (13 jours)
- Du 22 septembre au 6 octobre (15 jours)
- Du 13 au 15 octobre (3 jours)
- Du 28 octobre au 3 novembre (7 jours)
- Du 23 décembre au 5 janvier (9 + 5 jours)

Soit un total de 136 jours de location pour une recette de 7 963.00 €

La cotisation versée au titre de l'année 2007 s'est élevée à 837.77 € HT, soit 1 002.00 € TTC

Après discussion portant notamment sur la rentabilité du gîte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les nouveaux tarifs tels qu'ils ont été proposés.

Suite à la demande de Céline VALEZE, une réflexion sera menée sur la rentabilité du gîte sachant que les bénéfices de cette location s'élève à environ 3000 euros par an.

2 - DELIBERATION SUR LE SYSTEME DOMOVEILLE

Suite à la réunion du 26 juin, un courrier avait été adressé à la SAUR demandant un engagement écrit sur le système Domoveille et notamment sur la liberté d'utilisation des fréquences et du système lui-même en cas de non reconduction de la concession après 2013 . L'engagement écrit parvenu en Mairie ne concerne que les incidences financières de l'installation d'un tel système. La notice du fabricant indiquant les fréquences utilisées a également été fournie.

Monsieur THUILLIER demande que la SAUR s'engage par écrit par rapport à la pérennité du matériel fourni en cas de changement de fermier en 2013.

Le Conseil Municipal a décidé de reporter cette question et d'attendre une réponse écrite claire de la SAUR pour délibérer. Un nouveau courrier a donc été adressé à la SAUR le 16 juillet demandant de garantir la pérennité du dispositif en cas de changement d'exploitant et notamment :

- l'utilisation de la fréquence
- le libre accès aux installations en service
- la possibilité d'achat de matériel de même type ou adaptable sur le marché
- le dépannage ou l'entretien de l'existant
- la garantie assurée des derniers matériels installés.

Le courrier de la SAUR ne répondant pas totalement aux questions posées, le Conseil Municipal décide d'attendre les compléments d'information que pourra lui donner le fournisseur du matériel DOMOVEILLE.

3 - ACTIVITE CANOE KAYAK

La C.A.N propose de faire découvrir aux enfants des classes de CM1/CM2 et CM2 l'activité canoë-kayak sur un cycle de 6 séances.

Le transport et les frais d'encadrement sont pris en charge par la Commune.

L'encadrement de l'activité est assuré conjointement par l'instituteur, responsable de sa classe, d'un personnel diplômé de la C.A.N chargé d'apporter son éclairage technique et de garantir la sécurité de l'activité et éventuellement des parents bénévoles.

Le coût de l'encadrement s'élève à 260 € à payer à la C.A.N pour 6 séances. Le coût du transport (environ 100 € par séance) est pris en charge directement par la commune.

Le coût total de cette activité est estimé à 860.00

Ont voté pour : 16

Contre : 5

Abstention : 2

4 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION « LE P'TIT COIN DES MOMES ».

Les mises à disposition doivent faire l'objet d'un accord de la commission administrative paritaire avant délibération du Conseil Municipal. La commission s'est réunie le 25 Août.

Les avis n'ont pas d'effet rétroactif. Les décisions de la C.A.P n'ont pas encore été transmises en Mairie. Cette question est donc reportée au prochain Conseil Municipal.

5 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Suite au décès de l'agent technique principal, une demande de suppression du poste a été faite auprès du comité technique paritaire du centre départemental de gestion des Deux-Sèvres. L'avis favorable du comité technique paritaire réuni le 17 juin 2008 est parvenu en Mairie le 18 juillet.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. Ce poste pourrait être occupé par un jeune agent, actuellement en intérim, qui serait formé par Monsieur AUBINEAU afin de devenir polyvalent.

Ont voté pour la suppression du poste d'agent technique principal : 22

Abstention : 1

En ce qui concerne la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, Monsieur Christian TALON pose la question de la pertinence de conserver le même nombre d'agents alors que ce personnel manque de moyens matériels pour travailler.

Il souhaite que l'audit sur le personnel communal mise en place et réalisé à travers la commission animée par Raymond CAILLETON soit mené durant quelques mois et que les résultats soient présentés au Conseil Municipal afin que celui-ci puisse se prononcer sur une création de poste.

Alain CHAUFFIER, au vu de ce qu'il a observé dans les autres communes, indique que FRR est située dans la moyenne par rapport aux communes similaires en nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question à une prochaine séance, dans l'attente de cette présentation.

6 - MISSION LOCALE DES JEUNES SUD DEUX-SEVRES = CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention avec la Mission locale pour l'emploi des jeunes du sud Deux-Sèvres.

Le montant de la participation communale est de 0.70 € par habitant, soit 1 899.80 € pour l'année 2008.

Le réseau des missions locales est inscrit dans le service public de l'emploi conformément à l'article L311-10-2 du code du travail.

La Mission locale a pour objet, dans ce cadre d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle garantit l'accès au droit prévu dans le code du travail en vue d'aider les 16 – 25 ans à s'insérer dans la vie active. La Mission Locale vise à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des personnes.

Pour l'antenne de Niort, la mission locale dispose de permanences à Echiré, Chauray, Mauzé sur le Mignon, Coulon, Aiffres, Prahecq, Beauvoir sur Niort, Coulonges sur l'Autize. En 2007, 1 779 jeunes ont été accueillis sur le secteur de la C.A.N dont 728 en 1^{er} accueil. 26 jeunes de Frontenay-R-R ont été accueillis dont 9 en 1^{er} accueil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention et à payer la participation pour l'année 2008.

Monsieur Alain Chauffier va encourager auprès des responsables la mise en place d'une permanence de la mission locale sur FRR.

7 - INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a adressé en Mairie le 15 juillet dernier un dossier concernant la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan (parcelles ZS 38 et 39 d'une surface totale de 8 000 m² appartenant à MM. RENAUDET proche de la déchetterie). Le site à remblayer représente environ 50 000 m³ sur une durée de 2 à 3 ans maximum. Il n'y aura sur le site aucune installation de concassage ou de criblage. Le remblaiement sera réalisé par l'entreprise ROCHE avec des matériaux inertes (terre, calcaire, argile). L'ensemble sera ensuite végétalisé, permettant ainsi l'agrandissement de la partie exploitable des parcelles. Le Code de l'environnement prévoit que le Conseil Municipal donne son avis dans un délai de 30 jours à compter de la réception du dossier.

Toutefois, sur les des services préfectoraux, un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet le 17 juillet 2008 lui demandant de prendre en compte la position du Conseil Municipal qui

devra se prononcer le 4 septembre, des problèmes pouvant en effet survenir en raison du passage répété des camions de l'entreprise sur la voirie accédant aux parcelles.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à condition que l'entreprise remette en état la voirie et déplace le portail d'accès aux parcelles.

8 – ADHESION ET COTISATIONS ASFODEP 2008

La Commune adhère à l'Association pour la Formation Professionnelle et le Développement de l'Education Permanente (ASFODEP) depuis plusieurs années. Cette association Niortaise a pour mission de former les personnes privées d'emploi (85 % des stagiaires sont envoyés par l'ANPE, 15 % par les entreprises. En 2007, 7 demandeurs d'emploi Frontenaysiens ont bénéficié des formations de l'ASFODEP, représentant 560 heures de formation. Les adhérents fixent librement le montant de leur cotisation, le montant minimum étant de 15 €.

La cotisation versée en 2007 s'est élevée à 100 €. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'ASFODEP et de verser une cotisation identique à la cotisation 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces deux points.

9 - TAXES D'URBANISME = DEMANDE DE REMISE DE PENALITE

Par courrier du 2 juillet 2008, la Trésorerie a transmis une demande de remise gracieuse de pénalités de 24 € au titre des taxes d'urbanisme. Le motif invoqué par le redevable est l'attente du dégrèvement partiel intervenu après la date d'échéance. En effet une Taxe Locale d'Equipement (TLE) avait été appelée sur la base du premier permis de construire attribué au redevable, mais celui-ci avait entre temps déposé une nouvelle demande de permis modificatif et a attendu de recevoir l'appel pour la T.L.E calculée sur la base de ce nouveau permis pour régler la première échéance.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

10 - PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION PAR CORRESPONDANCE (CNED) POUR UN AGENT

Un agent d'animation titulaire, souhaite se préparer au concours interne d'Educateur territorial des activités physiques et sportives (E.T.A.P.S).

La formation proposée par le C.N.E.D comprend 14 devoirs et son coût est de **460 €**. Les manifestations organisées actuellement sont en majorité des manifestations sportives (week-end Roller, course des Fontaines, téléthon et c...).

Mis à disposition auprès de la S.E.P pour l'atelier athlétisme, et ponctuellement auprès du P'tit coin des Mômes pour l'encadrement des camps d'été des 12-14 ans, il pourrait être amené à développer par le sport l'animation auprès des adolescents.

Madame le Maire propose au conseil Municipal de prendre en charge la totalité de cette dépense. Le droit à la formation étant reconnu à tous les agents, les cours par correspondance permettent aux agents de se former sans que la collectivité ait à supporter les absences pour formation qui peuvent aller de 1 journée par mois à 1 journée par semaine selon les concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

11 - CONSULTATION EXPERTISE RESEAU D'EAU

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a adressé en Mairie le 17 juillet dernier les dossiers de consultation des entreprises pour l'expertise du réseau d'eau potable et la réalisation de compteurs de sectorisation.

Ce dossier, accompagné d'un calendrier prévisionnel a permis de compléter le dossier de demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne .

Le projet, est estimé à 68 200.00 € HT dont 45 00000 € HT pour la seule expertise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce dossier et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.

La consultation est prévue selon la procédure adaptée (montant de la prestation inférieur à 206 000 €). La publicité « adaptée » (montant de la prestation inférieur à 90 000 €) est d'une durée minimum de 15 jours.

Les critères d'attribution sont hiérarchisés de la manière suivante :

rang	désignation	Coefficient de pondération
1	Valeur technique des prestations	3
2	Prix de la prestation	2
3	Délai d'exécution des prestations	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce dossier et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.

12 - DELIBERATIONS EN MATIERE FISCALE

Les délibérations relatives aux **exonérations et abattements** portant sur les taxes directes locales doivent être prises avant le 1er octobre 2008 pour être applicables en 2009. Aucune délibération de ce type n'a été prise jusqu'à présent.

Ainsi le Conseil municipal a la possibilité :

	Mesures permettant une augmentation des recettes fiscales	Mesures ayant pour incidence une réduction des recettes fiscales
Taxe habitation		Majoration des abattements obligatoires pour charge de famille et/ou facultatifs (abattement général et abattement spécial pour revenus modestes)
Foncier non bâti	Majoration de la valeur locative cadastrale sur certains terrains constructibles	Application d'un dégrèvement supplémentaire de 50 % pour les parcelles exploitées pour les jeunes agriculteurs
Foncier bâti	Décision de ne pas exonérer pendant 2 ans les constructions nouvelles	Exonération de 7 ans des entreprises innovantes Exonérations de certains logements anciens économes en énergie
Taxe locale équipement	Passer de 1% actuellement à 3 % comme MAGNE et COULON et à 2.5 % à MAUZE MIGNON (maxi = 5 %)	
Participation non réalisation aires de stationnement	Instituer cette participation dans le centre ancien (exemples = 1 000 € à MAGNE, 3 200 € à SURGERES, néant à COULON et à MAUZE /MIGNON <i>Obligation d'affecter la recette à la réalisation d'aires de stationnement</i>	

	<i>dans les 5 ans.</i>	
--	------------------------	--

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le taux de la T.L.E, la moyenne départementale étant supérieure à 2 %.

Ont voté pour : 22

Contre : 1

QUESTIONS DIVERSES

13 - ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR POUR LES BUREAUX DE LA MAIRIE

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer l'aspirateur de la Mairie.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs fournisseurs pour un aspirateur « sans sac » :

Type/réf	marque	fournisseur	Prix HT	Prix TTC
16 L 1300 W cuve plastique	ICA	BARRAULT	124.00	148.30
27 L 1500 W cuve plastique	ICA	BARRAULT	175.00	209.30
18 L 1300 W cuve inox	ICA	BARRAULT	158.00	188.97
24 L 1500 W cuve inox	ICA	BARRAULT	208.00	248.77
INOX 30 L 1000 W	SIDAMO	DISKO-METAL	295.85	353.84
EAU/POUSSIÈRE 35 L 1380 W	KARCHER	DISKO-METAL	280.00	334.88

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le modèle ICA à 148.30 € TTC, en raison de son prix et de son faible encombrement.

La dépense pourrait être affectée en section d'investissement – opération 129 ACQUISITION DE MATERIEL. – article 2188

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

14 - ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir des panneaux de signalisation pour :

- le village de BASSEE	831.71 € TTC
- BRUDA	300.46 € TTC
- divers panneaux à répartir	<u>1 419.43 € TTC</u>
Soit un total de	2 511.60 € TTC

La dépense pourra être affectée en investissement – opération 114 (voirie) – article 2188

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

15 - REFECTION D'UNE PORTE D'ENTREE A L'ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire propose, afin d'améliorer le confort des élèves, de procéder au remplacement d'une porte d'entrée à l'école maternelle.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 203.05 € TTC.

La dépense pourra être affectée en investissement – opération 098 (bâtiments) – article 2315

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

- rétrocession par le PACT ARIM des 6 logements situés à l'angle de la rue des Moulins et de la rue Giannesini et appartenant à la commune. Madame le Maire rencontrera l'organisme HLM afin de déterminer les conditions de ce transfert.
- Désignation d'un conseiller municipal comme régisseur suppléant pour l'encaissement des droits de place du marché aux puces. Monsieur Bruno PAROLDO se porte volontaire.
- Rentrée scolaire 2008 – institution de la semaine de 4 jours malgré la dérogation accordée le 27 août : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la réunion du Conseil d'école du juin 2008, il avait délibéré le 18 juin afin de demander une dérogation visant à maintenir la semaine de 4 jours et demi. Madame l'Inspectrice d'Académie avait refusé cette dérogation par courrier du 25 juin 2008. Madame la députée des Deux-Sèvres, Delphine BATHO ayant interrogé Monsieur le Ministre de l'Education nationale, avait eu pour réponse que toutes les demandes de dérogations devaient être acceptées. Un nouveau courrier du 13 Août 2008 a donc été adressé à Madame l'Inspectrice d'Académie afin de renouveler la demande de dérogation. Une réponse favorable à cette nouvelle demande a été donnée par téléphone le 27 Août. A la demande des Directeurs d'Ecole, un Conseil d'Ecole exceptionnel s'est réuni le 1^{er} septembre, veille de la rentrée scolaire. Les enseignants étant majoritaires, la semaine de 4 jours a finalement été retenue par le Conseil d'Ecole. Les parents d'élèves pourront inscrire leurs enfants au centre de loisirs, dans la limite des possibilités d'accueil liées à la dimension des locaux.
- Contrat enfance jeunesse : versements par la C.A.F de : 8 482.00 €
- Point sur les finances communales : Suite à la demande de Thierry MOUCHARD lors du CM du 10/07/08, Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la présentation de la situation financière de la commune est reportée. Par ailleurs, elle précise qu' aucune décision modificative n'a du être proposée au vote et que les dépenses et recettes sont conformes aux prévisions. Enfin, Madame le Maire demande à Céline VALEZE d'étudier avec elle la situation des comptes en préalable et ainsi fixer des dates de réunions qui seront proposées à la Commission finances dans les prochains jours. La situation sera ensuite présentée en conseil municipal. Thierry MOUCHARD demande que dans les années à venir, nous puissions avoir une présentation de la situation financière des 6 premiers mois de l'année dès le conseil de juillet.
- Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'envoyer, dans la mesure du possible, les convocations aux réunions des commissions par courriel. Cette proposition est accueillie favorablement par l'ensemble du Conseil Municipal.
- Elle rappelle qu'une réunion publique sur le compostage sera organisée par la C.A.N le 18 septembre prochain à la salle polyvalente.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux en cours sur la Commune :
 - les travaux du collège génèrent quelques difficultés rue Albert CAMUS. Un arrêté a été pris afin de mettre la rue en sens unique. Les grilles de protection du chantier devront être déplacées afin de rétablir une largeur de route suffisante.
 - Les travaux commandés dans le cadre du **marché à bons de commande de petits travaux de voirie** sur les rues de la Trémoille et de la Broute, débuteront le 9 septembre prochain.
 - Les travaux liés à la création d'un giratoire de la rue du stade débuteront la première semaine d'octobre.
 - Les travaux de la station d'épuration ont commencé.
 - Les 22 branchements plomb situés principalement rue de la grande fontaine ont été remplacés et ont fait l'objet d'un paiement dans le cadre du **marché à bons de commandes de suppression des branchements plomb**.
- Madame le Maire annonce au Conseil Municipal l'arrivée d'une nouvelle Directrice à l'école privée Sainte Jeanne d'Arc.
- Madame le Maire tient à souligner le bon travail des employés communaux qui ont nettoyé le cimetière. Elle annonce qu'elle fera réparer la pompe à eau située au milieu du cimetière et qu'elle y fera installer un panneau « eau non potable ». En effet, l'eau potable n'arrivant pas à ce niveau du cimetière, les personnes souhaitant arroser les plantes sur les monuments doivent actuellement faire de longues distances avec les charges très lourdes.
- Madame le Maire annonce les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} septembre :
 - Lundi, Mardi, Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
 - Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 – permanence téléphonique assurée l'après-midi
 - Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- Des incivilités (tags et bouteilles cassées) sont à déplorer dans le bourg de Frontenay-Rohan-Rohan et au niveau du tunnel de la route nationale dans le village du Pont : la gendarmerie a été contactée
- un fichier policier « EDVIGE » a été récemment créé par décret. Ce fichier a suscité un tollé chez les défenseurs des droits de l'homme et l'opposition. Une pétition demande sa suppression. Le Conseil d'Etat devrait rendre fin décembre sa décision sur la légalité d'un tel fichier.
- Philippe REY regrette que le terrain de la ZAC de la Clielle d'une superficie d'environ 16 000 m² n'ait pas pu être vendu, en raison de la lenteur des démarches administratives menées par les services de la C.A.N.
- Daniel RABOTEAU demande que les associations sportives soient informées des travaux dans la salle omnisport quelque soit la date de ces travaux.
- Thierry MOUCHARD demande la date de la prochaine commission scolaire et souhaite que les missions de cette commission soient redéfinies. Il regrette que la commission n'ait pas été réunie alors que l'institution de la semaine de 4 jours a posé de nombreux problèmes. Monsieur CHAUFFIER lui répond qu'une réunion est prévue le 15 septembre prochain. Madame le Maire justifie l'absence de réunion de la commission scolaire par la période de vacances d'été pendant laquelle se sont passés les événements et par l'urgence qu'il y avait à réagir aux courriers de l'Inspection Académique.
- Claude POUPINOT signale le mauvais état de la route de Brioux et la nécessité de tailler une haie sur cette route.

- Céline VALEZE, comme tous les parents d'élèves de l'école élémentaire, a reçu un courrier de la Directrice indiquant que, dorénavant, les sorties d'école se feront exclusivement par la rue de la croix blanche. La poignée du portail de la rue de la Garenne a également été enlevée. Le Conseil Municipal souhaite que la porte de la rue de la Garenne soit à nouveau ouverte afin d'assurer la sécurité des enfants en permettant l'accès aux secours. Les agents communaux devront remettre cette poignée de porte dès le 5 septembre. Par ailleurs, la seule sortie rue de la croix blanche provoquera des problèmes importants de circulation aux heures de rentrée et de sortie des classes.
- Alain THUILLIER présente au Conseil Municipal les règles instituées par le SIEDS pour la prise en charge des travaux d'extension de réseaux :

Règles et principes d'extension des réseaux

△ entre un branchement et une extension de réseau

Un branchement :

- C'est un raccordement au réseau électrique existant,
- C'est à la charge de celui qui dépose la demande, que se soit pour une habitation seule ou un lotissement,

Une extension de réseau :

- C'est un allongement du réseau électrique appartenant au SIEDS,
- C'est à la charge de la collectivité,
- La distance moyenne des extensions réalisées par le SIEDS est de 50 mètres,

Il existe des exceptions à cette règle :

- Lorsque c'est un équipement exceptionnel à charge du demandeur pour soit, une exploitation agricole, ou une entreprise,
 - Ou bien également lorsque c'est une desserte unique ou un branchement de type "long",
 - Ainsi que les dessertes de zones d'activités ou industrielles,
- Ces dispositions sont réglementées par des textes.

Financement :

- Egal ou inférieur à 30 mètres, la Sorégies Deux-Sèvres finance en totalité les travaux,
- Plus de 30 mètres, le SIEDS finance les travaux et après réalisation, il lève une contribution syndicale auprès de la commune,
- Le taux de cette contribution est de 30%, et applicable au coût des mètres supplémentaires,
- La contribution syndicale est calculée pour chaque opération, mais n'est levée qu'une fois par an,
- Il s'y applique une déduction forfaitaire de 2000€,

Contribution syndicale

↳ Exemple avec une extension de réseau de 50 mètres d'un coût de 6000€ :

Coût des 30 premiers mètres:
 $6000 \times 30 = 3600€$

50

Coût des 20 mètres restant :

$$6000 - 3600 = \mathbf{2400\text{€}}$$

Coût de la contribution à charge de la commune :

$$\frac{2400 \times 30}{100} = \mathbf{720\text{€}}$$

100

Déduction forfaitaire

↳ Exemple avec plusieurs dossiers d'extension :

Un dossier en avril 2007 de 900€,
 Un dossier en juillet 2007 de 500€,
 Un dossier en décembre 2007 de 700€,
 Un dossier en mars 2008 de 800€,
 Un dossier en novembre 2008 de 400€,

Coût 2007 pour la commune :

$$(900+500+700) - 2000 = \mathbf{100\text{€}}$$

Coût 2008 pour la commune :

$$(800 + 400) - 2000 = \mathbf{0\text{€}}$$

- Frédéric ECALLE évoque les problèmes de circulation rue Soubise. Il annonce la prochaine assemblée générale de l'association des parents d'élèves, le 12 septembre prochain dans les locaux du centre de loisirs. Il annonce également la création, avant la fin de l'année d'une nouvelle entreprise « CUV CLEAN ». Cette création a bénéficié d'une bourse emploi tremplin.
- Joël GERMAIN rappelle que les membres du conseil municipal ont la possibilité de visiter la station de pompage du SMEPDEP de la vallée de la Courance le 17 septembre prochain.
- Raymond CAILLETON souligne la qualité des travaux effectués cet été par les agents communaux dans les écoles, malgré les effectifs réduits et le travail d'entretien des espaces verts important à cette époque.
- Alain CHAUFFIER présente les chiffres des effectifs scolaires de la rentrée 2008-2009 : Ecole maternelle : 121, Ecole élémentaire : 185, Ecole sainte Jeanne d'Arc : 47.
- Laurent COCHELIN annonce la manifestation organisée les 13 et 14 septembre prochain à VALLANS par les associations « LE TEMPS DES COPAINS » et « VIVRE L'HISTOIRE EN DEUX-SEVRES ».

La séance se termine à 22 h 30.